

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2023-1254A
MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda, tenue le lundi 23 septembre 2024, le conseil a adopté le règlement N° 2023-1254A modifiant le règlement N° 2009-607 lequel édictait le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Rouyn-Noranda.

Le règlement N° 2023-1254A est entré en vigueur le 5 décembre 2024, soit la date de notification de l'avis du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à l'effet que le règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 11^e jour du mois de décembre 2024
et publié le 18 décembre 2024



Angèle Tousignant, greffière